Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire.

PRESENTS : M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, M. DARPARENS Gérôme, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CONSTANTIN Damien M. MAZZUCATO Damien, Mme LECENDRE Chrystelle, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique.

ABSENTS : M. FRULIN Philippe, M. CLAVERIE Pierre, Mme BILLY-FALCOU Lise, Mme SKRZYNSKI Arlette.

PROCURATIONS : M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Philippe, Mme BILLY-FALCOU Lise a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas, M. CLAVERIE Pierre a donné procuration à Mme LAUER Elodie, Mme SKRZYNSKI Arlette a donné procuration à M. CONSTANTIN Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUNCA Laurent.

N° 202609- 74 - OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIC-EN-BIGORRE

Le Conseil Municipal ;
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;
Vu la délibération n° 201910-68 du 21 octobre 2019 approuvant une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;
Vu la délibération n° 202010-62 du 19 octobre 2020 approuvant une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;
Vu la délibération n° 202110-78 du 26 octobre 2021 approuvant une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;
Vu la délibération n° 202211-80 du 03 novembre 2022 approuvant une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;
Vu la délibération n° 202309-68 du 25 septembre 2023 approuvant une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;
Vu la délibération n° 202410-63 du 7 octobre 2024 approuvant une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;
Vu la délibération n° 202509-73 du 1 septembre 2025 approuvant une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre ;
Vu la délibération n° 202606-64 du 15 juin 2026 approuvant une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre à hauteur de 6000 € ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau municipal en date du 14 septembre 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances et Ressources Humaines en date du 21 septembre 2026 ;
Considérant que la commune apporte son soutien au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre en versant annuellement une subvention pour l'organisation d'activités sociales, culturelles et sportives, au bénéfice de ses membres et de leurs ayants droits ;
Considérant la demande du Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre d'une subvention complémentaire de fonctionnement destinée à faire bénéficier aux agents de la collectivité, de chèques cadeaux pour Noël ;
Considérant la proposition de versement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre d'une subvention complémentaire pour l'année 2026 d'un montant de 2150 euros ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : **Décider** l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Vic-en-Bigorre d'un montant de 2150 euros pour l'année 2026.

Article 2 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.
Il *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, soit par l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.*

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Publiée ou notifiée le
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

MAIRIE DE VIC-BIGORRE Hautes-Pyrénées

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire
Thomas SIMONIAN

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260922-DEL202609-74-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

MAIRIE DE VIC-BIGORRE Hautes-Pyrénées

Publié le : 28/09/2026 15:53 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/80095